

Noyers-Auzécourt

Périmètre délimité des abords de la chapelle de Notre Dame du Val



Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est – UDAP de la Meuse
Parc Bradfer – 14 avenue Antoine Durenne – CS 80561 – 55012 Bar-le-Duc – Tél. 03 29 79 93 83
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

Noyers-Auzécourt

PDA Ur



ementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse
Reception au contrôle de légalité le 05/03/2026 à 16h17
Référence de l'AR : 055-245501184-20260304-CC2026_014-DE
Affiché le 05/03/2026 ; Certifié exécutoire le 05/03/2026

décembre 2025

Noyers-Auzécourt

Noyers-Auzécourt est une commune située dans le quart sud-ouest du département de la Meuse, au sein de la région Grand Est. Elle appartient à la Communauté de communes du Pays de Revigny (la COPARY). Le territoire communal est limitrophe des communes de Brabant-le-Roi, Nettancourt, Sommeilles, Laheycourt et Villers-aux-Vents.

La commune s'inscrit dans l'aire d'attraction de Revigny-sur-Ornain, pôle de proximité pour les services et les équipements. Elle est traversée par la route départementale D137, qui permet de rejoindre indirectement Revigny-sur-Ornain et assure la desserte du territoire communal.

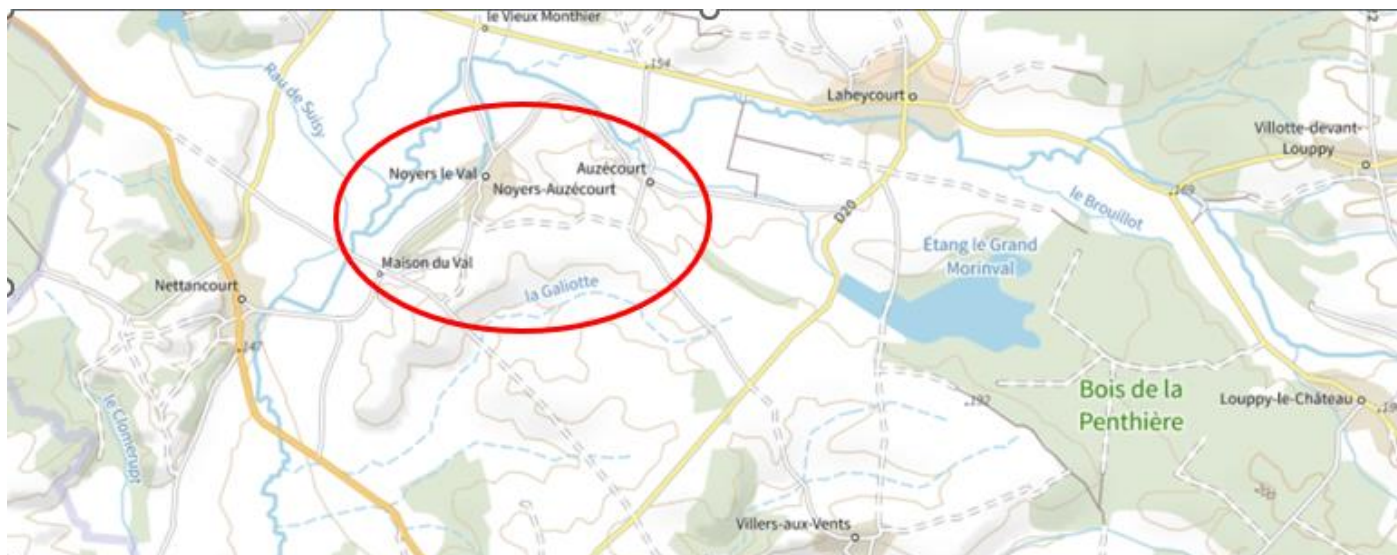


Figure 1 Carte IGN actuelle

Commune rurale de petite taille, Noyers-Auzécourt compte environ 273 habitants (source INSEE, 2023) et s'étend sur une superficie de 1 722 hectares. Son territoire est majoritairement composé de terres agricoles, alternant cultures et prairies, ce qui lui confère un caractère paysager ouvert et largement rural.

La commune est composée de plusieurs écarts. Elle regroupe le village de Noyers-le-Val, le village d'Auzécourt ainsi que l'écart de la Maison-du-Val, qui forment l'ensemble du territoire communal.

La chapelle Notre-Dame du Val, monument historique de la commune, est située au sein de l'écart de la Maison-du-Val. La présence de cet édifice patrimonial confère à ce hameau un intérêt particulier en matière de protection et de mise en valeur du cadre bâti et paysager.

En conséquence, le périmètre de protection au titre des monuments historiques, ainsi que le périmètre délimité des abords faisant l'objet de la présente étude, se concentrent principalement sur le hameau de la Maison-du-Val, où les enjeux patrimoniaux et paysagers sont les plus prégnants.

Le hameau de la Maison-du-Val se compose d'un ensemble de maisons individuelles dispersées, organisées autour de la friche industrielle de l'ancienne fromagerie. Cette dernière constitue un repère structurant du tissu bâti, au sein d'un ensemble à dominante pavillonnaire et agricole.

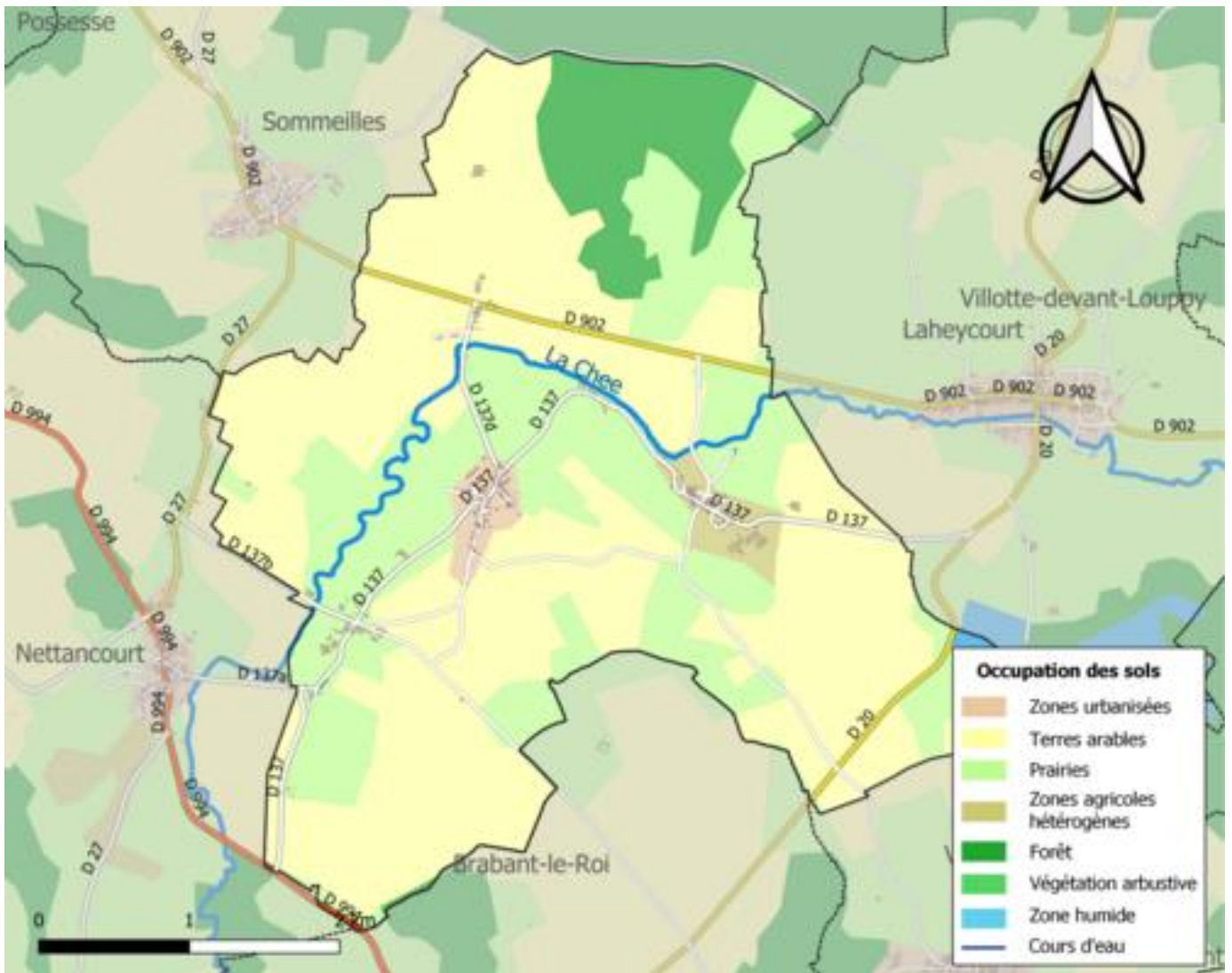


Figure 2 : Cartes de l'occupation des sols de la commune en 2018 d'après les données CLC <https://fr.wikipedia.org/wiki/Noyers-Auzécourt>



Figure 3 : Photographie aérienne actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Historique et évolution du territoire de la commune

Situés sur l'ancienne voie romaine reliant Toul à Reims, les villages d'Auzécourt et de Noyers occupent une position historique de marge territoriale. Sous l'Ancien Régime, ils se trouvent à proximité immédiate de la frontière entre la Champagne française, intégrée au royaume de France dès 1285, et le comté, puis duché de Bar, rattaché au royaume seulement en 1766.

Les deux villages relèvent de la prévôté et du bailliage de Bar. Le seigneur Thiébaut et l'abbé de l'abbaye de Saint-Vanne accordent aux habitants un statut d'affranchissement, conduisant à la fondation d'une « ville-neuve ». Les bénédictins établissent par ailleurs un monastère au lieu-dit Vieux-Montiers, occupé entre 1138 et 1153, avant son abandon au profit de la fondation de l'abbaye de Montiers-en-Argonne.

En 1446, le prieuré passe sous la dépendance de l'abbaye de Beaulieu, qui le cède en 1685 au séminaire de Châlons-en-Champagne. L'ensemble monastique est finalement détruit au cours de la Révolution française. Entre 1790 et 1800, Noyers devient chef-lieu de canton, confirmant temporairement son rôle administratif local.

Au XIX^e siècle, l'activité économique du territoire repose principalement sur la fabrication fromagère, qui constitue alors la principale ressource du village et marque durablement son organisation sociale et bâtie.

L'évolution urbaine de la commune de Noyers-Auzécourt peut être retracée à travers différentes cartes historiques, notamment les cartes de Cassini et d'Etat major, ainsi que les photographies aériennes de 1960 à aujourd'hui. Ces documents offrent un aperçu précieux de la transformation du village au fil des siècles.

La carte de Cassini, réalisée entre 1756 et 1815, fait apparaître la Maison-du-Val comme un très petit hameau situé au sud des villages de Noyers et d'Auzécourt, qui présentent alors une importance plus marquée, bien que restant de dimensions modestes.

La cartographie ancienne met en évidence une organisation du hameau principalement structurée le long d'un axe routier d'importance, traduisant une implantation linéaire du bâti en relation directe avec les voies de circulation. Cette disposition témoigne du rôle structurant de l'axe viaire dans la formation et le développement du hameau.



Figure 4 : Carte de Cassini, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Sur la carte d'État-Major, réalisée entre 1820 et 1866, le hameau de la Maison-du-Val apparaît toujours de dimensions très réduites. La fromagerie, qui constituera ultérieurement l'élément déclencheur de l'extension du bâti et de la construction de nouvelles habitations, n'est pas encore présente à cette période.

En revanche, les bourgs de Noyers et d'Auzécourt connaissent un développement plus marqué, principalement organisé le long des axes routiers qui les traversent. Cette évolution traduit une croissance progressive et linéaire du bâti, étroitement liée aux infrastructures de circulation et à leur rôle structurant dans l'organisation du territoire.

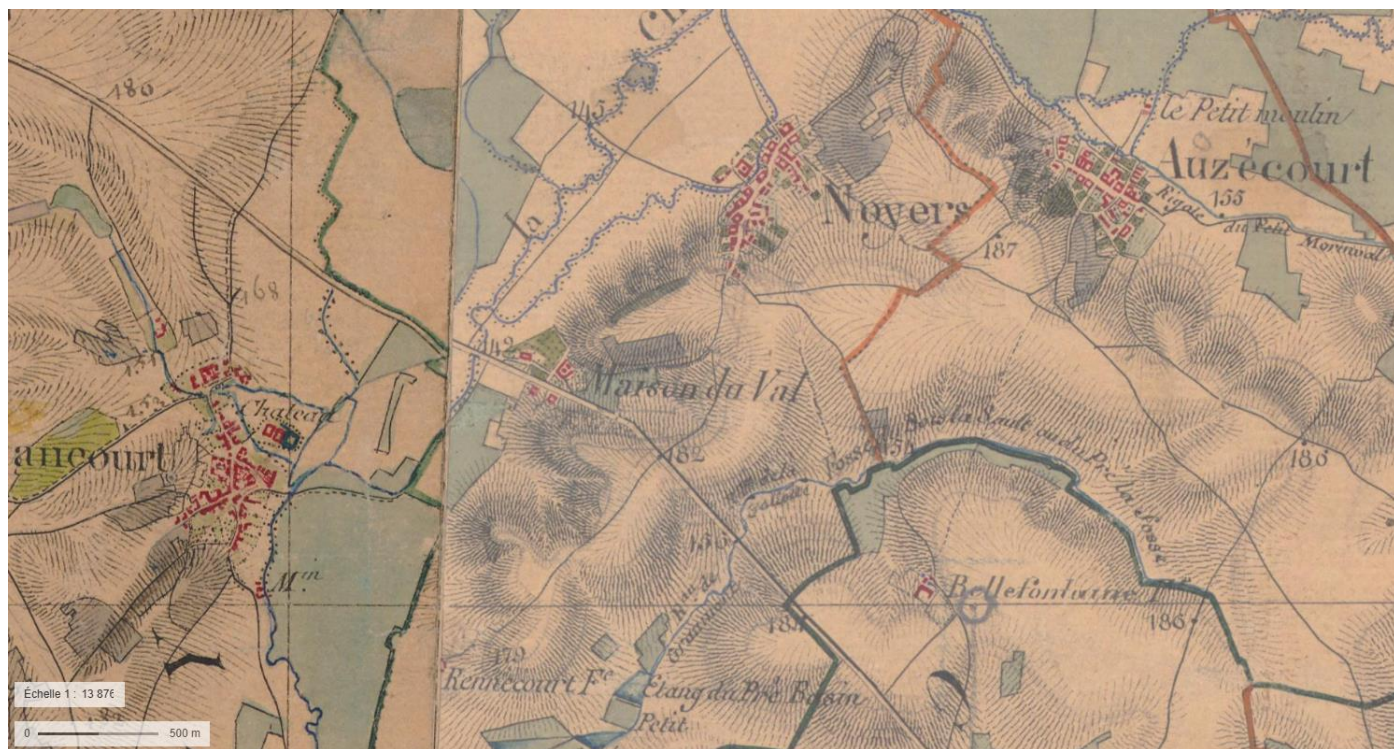


Figure 5, Carte d'état-major, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Les photographies aériennes des XX^e et XXI^e siècles révèlent une transformation majeure du hameau de la Maison-du-Val. L'implantation de la fromagerie constitue un tournant décisif dans son développement, entraînant l'édification de nouveaux bâtiments et la structuration progressive du site. Le hameau se compose alors de hangars, d'habitations, de maisons de maître ainsi que d'une chapelle, formant un ensemble bâti plus dense et organisé.



Figure 6 : Photographies aériennes 1950-1960, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



Figure 7 : Photographie aérienne actuelle, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Toutefois, entre les années 1960 et la période actuelle, la disposition générale des bâtiments et l'organisation du hameau ont peu évolué. Le tissu bâti apparaît globalement stabilisé, conservant les implantations et les volumes hérités de cette phase de développement industriel et résidentiel.

Les Monuments historiques

- La chapelle de Notre-Dame du Val

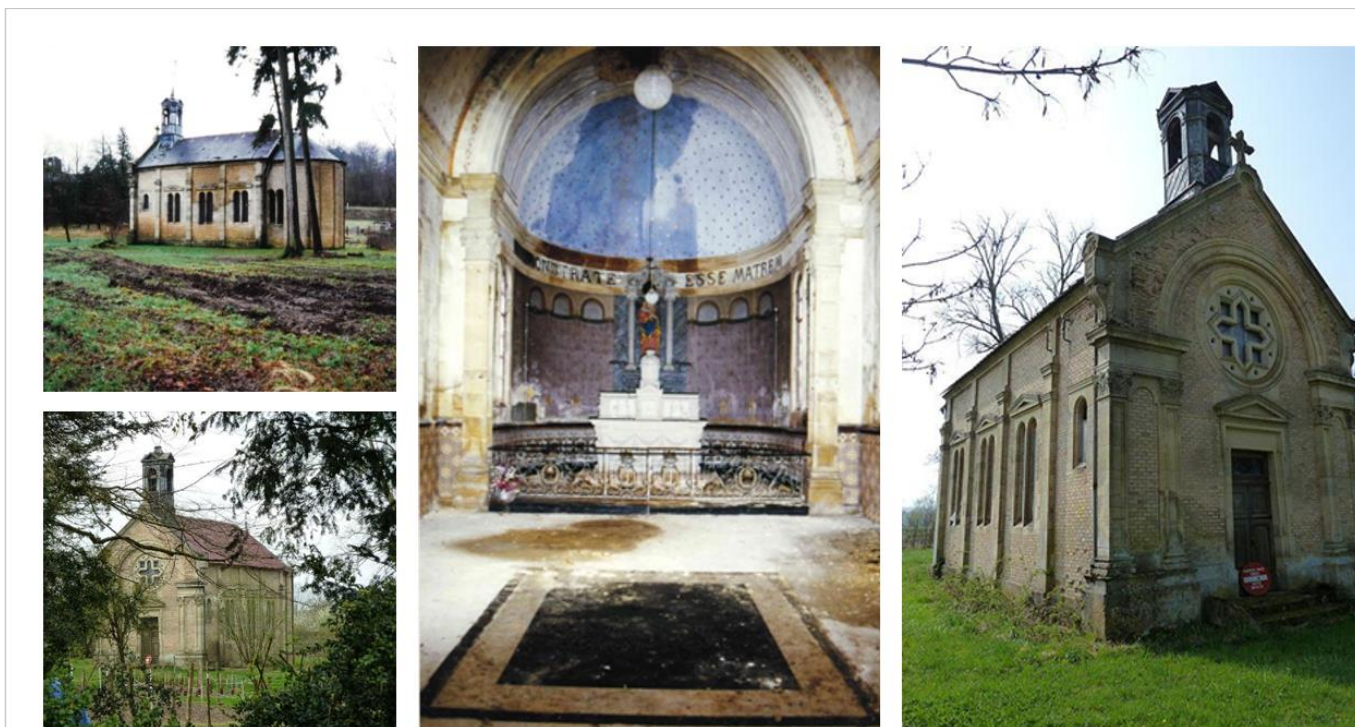


Figure 8 : Photographie de la chapelle, Monumentum, Utilisateur : Djampa

Dissimulée en retrait de la friche industrielle de l'ancienne fromagerie, la chapelle Notre-Dame du Val constitue un élément patrimonial singulier du hameau de la Maison-du-Val. Elle est érigée en 1874 à l'initiative du patron de la fromagerie, afin de répondre aux besoins spirituels des ouvriers du site industriel. Toutefois, la chapelle ne sera utilisée que durant une période très brève, avant d'être rapidement abandonnée après deux années d'activité.

L'édifice est construit en pierre de taille et en brique, dans un style mêlant des influences néo-Renaissance et néo-classiques. Il se compose d'une nef unique de trois travées, se terminant par un chevet de plan hémicirculaire. L'entrée est signalée par un clocheton qui marque la façade principale. À l'intérieur, la chapelle abrite les sépultures du couple fondateur, renforçant sa dimension mémorielle.

L'originalité architecturale du bâtiment réside notamment dans le traitement des murs sous appui, intégralement revêtus de faïence, ainsi que dans le sanctuaire, également recouvert et demeuré intact. Les vitraux géométriques, aujourd'hui disparus, représentaient les saints patrons des fondateurs ; ils ont été démontés et volés en 2000.

Menacé de destruction en 1999, l'édifice a finalement été préservé, avant de subir des dégradations importantes lors du passage de la tempête Xynthia en 2010. À la suite de travaux de restauration, la chapelle a pu être sauvegardée et conserve aujourd'hui ses qualités architecturales et patrimoniales essentielles.

Malgré les atteintes subies, la chapelle et son environnement immédiat constituent un témoignage précieux du passé industriel et social du site. Ils forment un marqueur fort de l'histoire de la fromagerie, activité qui a structuré durablement le hameau et le territoire pendant plus de 130 ans.

La chapelle Notre-Dame du Val est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 24 mars 1999.




Abords de la chapelle de Notre-Dame du Val

- Périmètre de 500m

Concernant la protection patrimoniale, les abords de l'église Notre dame du Val relèvent actuellement du régime général prévu par l'article L.621-30 du code du patrimoine, un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux au sein du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



 Périmètre de protection (500m) de la chapelle

- **Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords.**

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble

cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de commune de la COPARY, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Meuse propose un périmètre des abords de la chapelle.



Objectifs du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 d code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

La création d'un PDA autour de la chapelle Notre-Dame du Val offrirait un outil réglementaire adapté aux enjeux locaux. Elle permettrait de dépasser la simple logique du rayon de 500 m en intégrant des éléments paysagers et urbains significatifs, comme les alignements bâtis, les perspectives d'entrée de village et vers le monument.

L'objectif de ce nouveau périmètre est de réserver l'action de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meuse sur le secteur le plus cohérent afin de recentrer ses missions sur des enjeux patrimoniaux et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation du monument historique de Noyers-Auzécourt. Ce PDA a également pour objectif de préserver le tissu bâti formant l'écrin du monument historique afin d'assurer la qualité des travaux qui y sont réalisés et de contrôler leur impact visuel dans cet environnement. Il vise aussi à préserver les perspectives sur les monuments. Ce nouveau tracé se veut simple et pertinent.

- **Le périmètre délimité des abords intègre l'ancienne fromagerie, et l'écrin paysager**

La chapelle est située derrière la friche industrielle de l'ancienne fromagerie. Les bâtiments de la fromagerie, qui datent de la fin du XIXe siècle, sont bien conservés, et constituent un élément patrimonial de valeur pour la commune.



Figure 9 : Aile sud de l'ancienne fromagerie, friche industrielle à valoriser et à préserver

A la suite d'un incendie en 1868, des importants travaux de reconstructions vont être mis en place, et c'est lors de ces travaux que la maison d'habitation sera construite à côté de la fromagerie. C'est un bâtiment en briques, avec des angles et des encadrements de fenêtres en pierre de taille. Le toit mansardé est couvert d'ardoises.



Figure 10 : Bâtiment d'habitations construit à la suite des incendies

La végétation joue un rôle important dans le charme du lieu, créant un véritable écrin paysager autour des bâtiments. Les parcelles végétales derrière la chapelle ont été incluse dans le tracé pour valoriser cet écrin paysager.



Figure 11 : Chapelle et friche industrielle au sein de la végétation

Un seul hangar a été intégré au périmètre délimité des abords : il s'agit du bâtiment le plus proche de la chapelle Notre-Dame du Val, mais également du mieux conservé. Son intérêt architectural et esthétique, supérieur à celui des autres hangars du site, ainsi que sa proximité immédiate avec le monument historique, justifient son intégration au périmètre de protection, afin de préserver la qualité des abords et d'éviter toute altération du cadre environnant de la chapelle.



Figure 12 hangar inclus dans le tracé, en raison de sa proximité avec le monument historique

Au nord et à l'est, le tracé du périmètre s'appuie sur l'axe routier, en intégrant les bâtiments de l'ancienne fromagerie tout en excluant les habitations anciennes et les autres hangars présents sur le reste du territoire communal. Ce choix permet de concentrer la protection sur les éléments présentant un réel enjeu patrimonial, tout en écartant les secteurs dont les caractéristiques architecturales et paysagères ne justifient pas une inclusion dans le périmètre du PDA.



Figure 14 : un des bâtiments de la fromagerie, plus récents que l'aile Sud, et très abimé. Inclus dans le tracé, car jointif avec la friche industrielle.



Figure 13 : exemple d'un des espaces retirés du tracé, car n'ayant pas de lien avec le monument, ou de cohérence architecturale avec la friche industrielle qui l'entoure

En revanche, les hangars agricoles situés au sud du monument ont été exclus du périmètre délimité des abords. Ces constructions, dépourvues d'intérêt architectural ou patrimonial, ne participent ni à la mise en valeur ni à la compréhension du monument historique et de la friche industrielle attenante.

Leur exclusion du tracé permet ainsi d'éviter une protection excessive et de concentrer le périmètre du PDA sur les secteurs présentant de réels enjeux patrimoniaux et paysagers, en cohérence avec les objectifs de préservation du site.



Figure 15 Hangar au sud de la chapelle (streetview ; 2022)



Figure 16 : Photo ancienne de la fromagerie (Commune de Noyers-Auzécourt)

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques et urbains aux abords immédiats de la chapelle. L'instauration d'un périmètre délimité des abords autour d'elle permet de mettre en valeur un monument historique d'importance.

Le tracé retenu concentre la protection sur la friche industrielle, où l'unité architecturale et les liens visuels avec le monument sont les plus forts, tout en écartant les secteurs d'extension récents et les hangars agricoles qui ne présente pas de cohérence patrimoniale.

Cet outil réglementaire offre ainsi un cadre équilibré : il garantit la préservation des qualités paysagères et architecturales du monument de Noyers-Auzécourt, tout en laissant place à un développement maîtrisé et adapté des espaces périphériques. Le PDA constitue enfin un levier de sensibilisation et de valorisation du patrimoine communal.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.

Bibliographie et sitographie

Google maps : <https://www.google.com/maps>

Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki>

Claude Gérard, *Les cahiers de construction traditionnelle* ; CREER éditions (1990, 151 p.)

Le patrimoine des communes de la Meuse ; FLOHIC éditions (Oct 1999, 2 tomes, 1278 p.)



